



Loi sur les relations industrielles
(L.R.N.-B., chap. I-4)

RÉPONSE À UNE DEMANDE DE DÉCLARATION CONCERNANT
LES DROITS DE SUCCESSEUR
PRÉSENTÉE À LA COMMISSION DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI

Entre:

-et-

le requérant,

le défendeur.

Réponse du défendeur à une demande présentée conformément à l'article 60 de la loi le _____ 20 _____ :

1. a) Nom exact du défendeur:

b) Adresse:

c) Adresse aux fins de signification:

2. La demande du requérant *est *n'est pas acceptée pour les raisons suivantes:

3. Le défendeur présente les documents suivants:

4. Réponse du défendeur à la demande:

*5. Pages additionnelles annexées

a) Nombre de pages:

b) Numéros faisant l'objet de renseignements complémentaires:

*6. Outre la signification normale des documents relatifs à la présente, le défendeur demande que copie soit envoyée aux personnes suivantes (nom et adresse):

Fait à _____, le _____ 20 ____ .

(signature et fonctions)

(signature et fonctions)

N.B. La présente formule doit être remplie et signée conformément aux dispositions de la loi et des règles de la Commission.